



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 28 + 2
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 21/06/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Richard MOLINA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-202 - FINANCES - FINANCES - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT -
EXERCICE 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section d'exploitation et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2022 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 2 212 289.58 €
- un excédent de la section d'investissement de 905 710.21 €

ANNONAY RHONE AGGLO - CA 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultats de clôture

Fonctionnement	2 212 289,58 €
Investissement	905 710,21 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	4 192 651,38 €
Recettes d'investissement	2 563 945,96 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	-722 995,21 €
Excédent de financement	<i>sans objet</i>

Affectation / report du résultat de fonctionnement en N+1

Affectation en section d'investissement	1 284 000,00 €
Report en recettes de fonctionnement	928 289,58 €
Report en dépenses de fonctionnement	<i>sans objet</i>

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2022, proposition est faite :

- de reporter une part de l'excédent d'exploitation, soit 928 289.58 € en recettes d'exploitation (C/002).
- d'affecter une part de l'excédent d'exploitation en investissement au 1068 pour 1 284 000 €

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2022 – budget annexe Régie assainissement,

VU le conseil d'exploitation en date du 22 juin23,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 2 212 289.58 €,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 722 995.21 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 905 710.21 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 4 192 651.38 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 2 563 945.96 €

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 928 289.58 €, en exploitation recettes (compte 002)
- affectation de l'excédent 'exploitation, soit 1 284 000 € en investissement (compte 1068)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42258-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET